

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1136

30 avril 2015

SOMMAIRE

Accord International Holdings S.à.r.l.	54482	Imerys Re	54482
beeline Retail S.à r.l.	54482	Immobilière CPE Bertrange/Mamer S.à r.l.	54489
Capricorno Holdings S.à r.l.	54491	Imperial Luxembourg S.A.	54487
Careventures	54482	Intelligence Payment S.à r.l.	54491
DS Smith (Luxembourg) S.à r.l.	54482	Interkoener S.A.	54484
Eagle Invest SPF S.A.	54528	International Cosmetic Capital S.à r.l. ...	54487
EPF Acquisition Co 22 S.à r.l.	54493	International Financial Investments S.à r.l. SPF	54484
Faroe Investments Derby S.à.r.l.	54509	International Textile Investment S.A.	54486
Glofin A.G.	54489	Intersaco S.A.	54488
Goldland Universal S.à r.l.	54483	IRD International S.A.	54487
Goldland Universal S.à r.l.	54485	Istras Investment S.à r.l.	54486
Gold-Rush S.A.	54483	Ivy Luxco II S.à r.l.	54517
Grenville Real Estate S.A.	54483	Jacksberry S.A.	54487
GSI Holding S.A.	54483	JEC Immolux S.A.	54507
Health Systems S.A.	54486	Kiez Immo X s.à r.l.	54489
Highland VIIC - PRI (1) S.à r.l.	54517	Kiloutou International S.à r.l.	54489
Hipoteca Lux S.à r.l.	54484	Kinstellar Business Services S.à r.l.	54488
Hipoteca VII Lux S.à r.l.	54485	Lhasa S.à.r.l.	54488
Hipoteca VI Lux S.à r.l.	54485	Logwin AG	54490
Horace S.à r.l.	54486	LYV International S.A.	54516
HSC Life Policy Pooling S.à r.l.	54490	Orestes Holding Société Anonyme	54491
H&S Global	54483		
Hudson Luxembourg S.A.	54490		
IKJ S.à r.l.	54485		

beeline Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 35, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 127.527.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015043316/9.

(150050099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

Accord International Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 19.101,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 193.393.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2015.

Référence de publication: 2015043320/10.

(150050255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

Careventures, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 55, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 195.271.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2015.

Référence de publication: 2015040885/10.

(150046550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

DS Smith (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 494.285.572,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 93.199.

Monsieur Pascal CORBEL a démissionné de son mandat de gérant A de la Société avec effet au 9 mars 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2015.

Référence de publication: 2015040920/11.

(150046536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

Imerys Re, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 32.615.

Extrait du Procès-verbal du conseil d'administration du 19 janvier 2015

Le siège social de la société est transféré à compter du 1^{er} janvier 2015 du 534 Rue de Neudorf, L - 2220 Luxembourg au 23 avenue Monterey, L - 2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2015.

Pour la société

Référence de publication: 2015041057/13.

(150046729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

Gold-Rush S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 52.687.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015044459/9.

(150050405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

H&S Global, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 132.419.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2015.

Référence de publication: 2015044469/10.

(150050982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

Goldland Universal S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 151.313.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015044461/10.

(150050755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

GSI Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 93.227.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GSI HOLDING S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015044467/12.

(150050491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

Grenville Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 175.177.

Résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 16 mars 2015

Monsieur Stéphane Cosco, employé privé, né le 5 juin 1976 à Villerupt (F) demeurant professionnellement au 3, Place Dargent, L-1413 Luxembourg est coopté administrateur en remplacement de Monsieur Pascal De Graeve, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2018.

Certifié sincère et conforme

GRENVILLE REAL ESTATE S.A.

Référence de publication: 2015044466/13.

(150050846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

Interkoener S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9709 Clervaux, 2, rue Brooch.
R.C.S. Luxembourg B 96.209.

—
EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 1^{er} février 2015 que

CF Corporate Services
2, avenue Charles de Gaulle
L-1653 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 165872

a été nommée en tant que dépositaire des actions au porteur de la Société INTERKOENER S.A. pour une durée indéterminée, en application de l'article 42 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 19 mars 2015.

Référence de publication: 2015044501/17.

(150050633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

International Financial Investments S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 175.209.

—
EXTRAIT

En date du 20 mars 2015, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation des démissions de Jan Vanhoutte et Vishal Sookloll de leur poste de gérant;
- Nomination de Laetitia Vauchez, 15 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, en tant que gérant A de la Société pour une durée indéterminée;
- Nomination de Kaliroi Thouas, 15 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société pour une durée indéterminée;

Pour extrait conforme.
Luxembourg, le 20 Mars 2015.

Référence de publication: 2015044490/18.

(150050861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

Hipoteca Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 162.626.

—
EXTRAIT

En date du 17 décembre 2014, les associés de la Société ont pris connaissance de la démission de Monsieur Pedro Fernandes Das Neves de son poste de gérant avec effet au 17 décembre 2014.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- Monsieur Hervé Marsot; et
- Madame Julie K. Braun

En date du 20 février 2015, les associés de la Société ont décidé de transférer le siège social du 5C, rue Eugène ruppert, L-2453 Luxembourg au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, avec effet au 20 février 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015044474/19.

(150050440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

IKJ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5531 Remich, 14, route de l'Europe.
R.C.S. Luxembourg B 139.560.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015044494/10.

(150050840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

Goldland Universal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 151.313.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015044462/10.

(150050785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

Hipoteca VI Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 70.000,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 186.959.

EXTRAIT

En date du 20 février 2015, les associés de la Société ont décidé de transférer le siège social du 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, avec effet au 20 février 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015044476/14.

(150050436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

Hipoteca VII Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 189.649.

EXTRAIT

En date du 17 décembre 2014, les associés de la Société ont pris connaissance de la démission de Monsieur Pedro Fernandes Das Neves de son poste de gérant avec effet au 17 décembre 2014.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- Monsieur Hervé Marsot;
- Monsieur Mohamed Maqboolali; et
- Madame Julie K. Braun

En date du 20 février 2015, les associés de la Société ont décidé de transférer le siège social du 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, avec effet au 20 février 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015044477/20.

(150050435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

Istras Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 194.820.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 343 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015044491/9.

(150050466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

Horace S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 169.539.

Le bilan de la société au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015044484/12.

(150051067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

Health Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 36-38, Rangwee.
R.C.S. Luxembourg B 67.057.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue le 8 octobre 2014 au siège social de la société

Le conseil d'administration a décidé de déléguer la gestion journalière à Madame Anne-Maire Gillen, née le 31 octobre 1957 à Luxembourg, demeurant 9, rue Edouard Garnich, L-5833 Alzingen, en remplacement de Monsieur Jean Zeches.

La société est valablement engagée par la signature individuelle de Madame Anne-Marie Gillen pour toute transaction ne dépassant pas 100.000,00 EUR.

Health Systems S.A.

Référence de publication: 2015044487/13.

(150050380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

International Textile Investment S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 41.846.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 15 Janvier 2015

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur Giovanni VIANI, directeur de banque, demeurant professionnellement au 29, boulevard Georges-Favon, 1204 Genève, Suisse.

- MIAKUNAL S.A., 116 Main Street, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 20 mars 2015.

Référence de publication: 2015044503/20.

(150051025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

Imperial Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8283 Kehlen, 16, Cité Beichel.

R.C.S. Luxembourg B 63.095.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015044497/10.

(150051000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

International Cosmetic Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 179.458.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2015044502/11.

(150050966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

IRD International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 187.470.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil tenue le 20 Mars 2015.

Résolution:

- Le Conseil décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle à 16, Rue Jean l'Aveugle, L - 1148 Luxembourg.

- Mme Bemtgen Sonja a changée d'adresse à 16, Rue Jean l'Aveugle, L - 1148 Luxembourg.

- Mme Derains Virginie a changée d'adresse à 16, Rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 20 Mars 2015.

Référence de publication: 2015044508/16.

(150050783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

Jacksberry S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 103.515.

EXTRAIT

Il résulte de la décision du Conseil d'Administration tenue en date du 5 mars 2015 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg.

Dorénavant, Madame Valérie WESQUY, née à Mont-Saint-Martin (France) le 6 mars 1968, demeurant professionnellement au 19 Boulevard Grande-duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg, sera inscrite sous le nom de Madame Valérie RAVIZZA.

En outre, il est à noter que Monsieur Michele CANEPA, actuel administrateur, est désormais domicilié au 10, rue Antoine Jans L-1820 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2015.

Référence de publication: 2015044510/17.

(150050716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

Intersaco S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 9.531.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 23 janvier 2015

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015

- Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 23 janvier 2015.

Référence de publication: 2015044505/14.

(150050939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

Lhasa S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 39, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 94.775.

—
Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 17 mars 2015 que la décision suivante a été prise à l'unanimité des voix:

- L'assemblée décide d'accepter la nomination de Mme SAPKOTA SHANTI née le 26 mars 1978 à Gulmi (Népal), domiciliée au 5, rue du Verger, L-2665 Luxembourg au poste de gérant administratif de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 17 mars 2015.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2015044538/15.

(150050535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

Kinstellar Business Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 141.481.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 17 mars 2015

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 17 mars 2015 que:

- L'associé unique a décidé de révoquer Mme Virginia Strelen en tant que gérant B de la Société avec effet au 20 mars 2015;

- L'associé unique a décidé de révoquer M. Jean-Marc McLean en tant que gérant B de la Société avec effet au 20 mars 2015;

- L'associé unique a décidé de nommer M. Charles Meyer, né le 19 avril 1969 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société avec effet au 20 mars 2015;

- L'associé unique a décidé de nommer Mme Martine Grün née le 19 mars 1975 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société avec effet au 20 mars 2015;

- L'associé unique a approuvé le transfert du siège social de la Société du 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie L- 1511 Luxembourg, avec effet au 17 mars 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Kinstellar Business Services S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015044516/25.

(150050575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

Immobilière CPE Bertrange/Mamer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.
R.C.S. Luxembourg B 17.756.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015044496/9.
(150050937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

Kiez Immo X s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 179.081.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 20/03/2015.
Référence de publication: 2015044518/10.
(150050811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

Glofin A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 31.335.

Il résulte des actes de la Société que:

La société ComCo S.A. enregistrée au RCSL sous le nr B112.813 dont le siège social est au 68, Rue de Koerich 8437 Steinfort a fusionné en date du 30 décembre 2014 avec la société HRT REVISION S.A. (RCSL B51.238), dont le siège social est au 163, Rue du Kiem 8030 Strassen, société absorbante, qui a repris à la date du 30.12.2014.

Le mandat de commissaire aux comptes de HRT REVISION S.A. aura pour échéance la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2015044458/16.

(150050388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

Kiloutou International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 43-45, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 172.574.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

L'associé unique de la société Kiloutou International S.à r.l. a décidé ce jour des résolutions suivantes:

- Approbation du rapport du liquidateur, des comptes de liquidation en date du 2 mars 2015 et renonciation à la nomination d'un commissaire à la liquidation. Il a également donné décharge pleine et entière aux gérants et au liquidateur pour l'exécution de leurs mandats respectifs. Pour finir, il a entériné la clôture de la liquidation.
- Les livres comptables et documents sociaux seront conservés durant 5 ans au 12D impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.
- L'ensemble des créances, des capitaux propres, des provisions et des dettes restantes ont été restitués à l'associé unique et aucune somme n'a été consignée sur le compte tiers du liquidateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le liquidateur

Référence de publication: 2015044515/19.

(150050858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

Logwin AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 5, An den Längten.
R.C.S. Luxembourg B 40.890.

AUSZUG

Die Liste der Bevollmächtigten der Gesellschaft vom 12. März 2015 wurde beim Luxemburger Registre de Commerce et des Sociétés hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 20. März 2015.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Référence de publication: 2015044527/14.

(150050775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

HSC Life Policy Pooling S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 121.982.

EXTRAIT

En date du 19 mars 2015, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Vishal Sookloll comme gérant B de la société, avec effet au 17 mars 2015;
- Nomination de Madame Richel van Weij, née le 12 mai 1970 à Marowijne, Suriname, et avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, au poste de gérant B avec effet au 17 mars 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 20 mars 2015.

Référence de publication: 2015044488/16.

(150050822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

Hudson Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 36.981.

Extrait des résolutions prises lors l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 31 décembre 2014

En date du 31 décembre 2014, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Latham WILLIAMS de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 31 décembre 2014;
- de nommer Monsieur Philip SKALSKI, né le 8 septembre 1976 à Washington DC, Etats-Unis d'Amérique, résidant à l'adresse suivante: 183, Lamington Road, NJ 08858 Oldwick, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2015 et ce pour une durée déterminée de 3 ans jusqu'au 1^{er} janvier 2018.

Le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Ivan DE WITTE
- Monsieur John MELBOURNE
- Monsieur Philip SKALSKI

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2015.

Hudson Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2015044485/24.

(150050310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

Intelligence Payment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 184.831.

Extrait du procès-verbal des résolutions circulaires prises par l'actionnaire unique de la société le 9 mars 2015

En remplacement des gérants Mr. Nicolas MILLE, Mr Alexandre TASKIRAN et Mr. Christian BÜHLMANN, la personne suivante est nommée au poste de gérant de la société pour une durée indéterminée:

- Mr. Yves MERTZ, expert-comptable, né le 19 septembre 1957 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.

Le siège social de la société est transféré du 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg à 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2015041044/15.

(150046717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

Capricorno Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 104.877.

Extrait pour dépôt de cession de parts

Il résulte d'une cession de parts sous seing privé du 18 décembre 2014 que la totalité de dix mille huit cents (10.800) parts sociales de la société Capricorno Holdings S.à r.l. ont été cédées comme suite:

- dix mille huit cents (10.800) parts sociales détenues par Boo Jönsson, une personne physique avec une adresse à Södra Ekhamn Ektorp 526, 741 91 Knivsta, Suède ont été cédées à:

- Susanne Fearnhead, une personne physique avec une adresse à vila 10, Oxford Gardens, Bulevardul Pipera 141, Voluntari, 077190 Ilfov, Roumanie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 mars 2015.

Référence de publication: 2015043420/16.

(150049817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

Orestes Holding Société Anonyme, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 38.318.

In the year two thousand and fifteen, on the second day of March.

Before Us, Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch-sur-Alzette

There appeared:

Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, acting as proxyholder of

IFS Capital Luxembourg II S.A., a Luxembourg public company limited by shares (société anonyme), having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade registry (R.C.S. Luxembourg) under number B 159.175 (the Sole Shareholder),

here represented by virtue of a proxy under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary will remain attached to these minutes, and be submitted, together with this deed, to the registration formalities;

The Sole Shareholder, acting as foresaid, representing the whole corporate capital of the Luxembourg société anonyme ORESTES HOLDING Société Anonyme, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 38.318, with registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (the Company) and incorporated under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of Me Jean Paul HENCKS, notary residing in Luxembourg, dated October 17, 1991, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C-N° 136 of April 10, 1992.

The Sole Shareholder represented as foresaid requested the undersigned notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint the Sole Shareholder, as liquidator (liquidateur) in relation to the liquidation of the Company (the Liquidator).

The Liquidator has the widest powers to do everything, which is required for the liquidation of the Company and the disposal of the assets of the Company under its sole signature.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg act dated 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Companies Act 1915, without the prior authorisation of the general meeting of shareholders. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific operations or tasks to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Companies Act 1915.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to instruct the Liquidator to execute at the best of its abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states hereby that at the request of the above appearing persons, this notarial deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the same appearing persons, and in the case of discrepancy between the English and French versions, the English version shall prevail.

Whereas, this notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le deuxième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, agissant en sa qualité de mandataire pour

IFS Capital Luxembourg II S.A., une société anonyme avec siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés au Luxembourg, section B, sous le numéro B 159.175 (l'Actionnaire Unique)

ici représentée en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

laquelle procuration, après signature ne varietur par la mandataire de l'Actionnaire Unique et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement;

Laquelle Actionnaire Unique, agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social de la société anonyme ORESTES HOLDING Société Anonyme, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 38.318, avec siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (la Société), constituée suivant acte reçu par Maître Jean Paul HENCKS, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 octobre 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C-N° 136 du 10 avril 1992.

Laquelle Actionnaire Unique, représenté comme ci-avant a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide de dissoudre et liquider volontairement la Société.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique décide de nommer comme liquidateur l'Actionnaire Unique, (le Liquidateur), en relation avec la liquidation volontaire de la Société.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir sous sa seule signature tout acte nécessaire pour la liquidation de la Société et la réalisation de son actif.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et d'exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi de 1915, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi de 1915.

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique décide de charger le Liquidateur de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte notarié est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. Sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 mars 2015. Relation: EAC/2015/5545. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015041174/97.

(150047116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

EPF Acquisition Co 22 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 187.239.

In the year two thousand and fifteen, on the eighth day of January,
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

EPF Acquisition Co 26 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of nine million nine hundred fifty-two thousand three hundred eighty euro (EUR 9,952,380.-), with registered office at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 189.190 (the "Shareholder"),

hereby represented by Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing professionally in Mondorf-les-Bains,
by virtue of a proxy under private seal, with power of substitution, given on 8 January 2015.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of EPF Acquisition Co 22 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, of 15 May 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1983 of 29 July 2014 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 187.239 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of nine million nine hundred thirty-nine thousand eight hundred eighty euro (EUR 9,939,880.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to an amount of nine million nine hundred fifty-two thousand three hundred eighty euro (EUR 9,952,380.-).

2 To issue nine million nine hundred thirty-nine thousand eight hundred eighty (9,939,880) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium in a total amount of two hundred eighty million four hundred eighty-four thousand six hundred seventy-five euro (EUR 280,484,675.-) by the existing shareholder and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind.

4 To fully restate the articles of incorporation of the Company.
has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of nine million nine hundred thirty-nine thousand eight hundred eighty euro (EUR 9,939,880.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to an amount of nine million nine hundred fifty-two thousand three hundred eighty euro (EUR 9,952,380.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue nine million nine hundred thirty-nine thousand eight hundred eighty (9,939,880) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared the Shareholder, represented as above mentioned.

The Shareholder declared to subscribe for nine million nine hundred thirty-nine thousand eight hundred eighty (9,939,880) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, with payment of a share premium of two hundred eighty million four hundred eighty-four thousand six hundred seventy-five euro (EUR 280,484,675.-) and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of a receivable held against the Company (the "Contribution").

The Contribution represents a value in an aggregate amount of two hundred ninety million four hundred twenty-four thousand five hundred fifty-five euro (EUR 290,424,555.-).

Proof of the ownership by the Shareholder of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Shareholder declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Shareholder further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution is described and valued (the "Report").

The conclusions of the Report read as follows:

"Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the nine million nine hundred thirty-nine thousand eight hundred eighty (9,939,880) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to be issued with a share premium in a total amount of two hundred eighty million four hundred eighty-four thousand six hundred seventy-five euro (EUR 280,484,675.-)."

The Report, which after being signed "ne varietur" by the Shareholder, as above represented, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the nine million nine hundred thirty-nine thousand eight hundred eighty (9,939,880) new shares according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to fully restate the articles of incorporation of the Company, which will from now on read as follows:

"I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "EPF Acquisition Co 22 S.à r.l." (the "Company"). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), and these articles of incorporation (the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad,

the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies (including shareholders and sister companies) and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at nine million nine hundred fifty-two thousand three hundred eighty euro (EUR 9,952,380.-), represented by nine million nine hundred fifty-two thousand three hundred eighty (9,952,380) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties, subject to article 6.5 below.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Restrictions and obligations may apply in relation to transfer, ownership and Encumbrance of shares. The Company (i) shall not accept nor record any transfer of shares that would not be made in compliance with any shareholders' agreement to which the Company may be a party from time to time (the "Agreement"), and (ii) shall retain Distributions to be made to the shareholder failing to comply with certain transfer restrictions and obligations as may be provided in the Agreement.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

(i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or

(ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by a board of managers (the "Board") comprising four (4) managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

Three managers, at least two out of whom are Luxembourg residents, shall be appointed among candidates nominated, directly or indirectly, by EPF 19 (the “Class A Managers”) and one class B manager shall be appointed among candidates nominated, directly or indirectly, by Calliope Participation 2.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg unless the Chairman requires otherwise. Board meetings shall take place at least four times a year and at not more than three-monthly intervals

The chairman of the Board shall be appointed by the managers among the Class A Managers (the “Chairman”). The Chairman shall not have a casting vote.

(ii) At least six Business Days’ written notice by e-mail or courier shall be given to each of the managers of all relevant Board meetings, except in cases of justified emergency, in which case the minimum notice shall be two Business Days.

At least three Business Days before a meeting, a reasonably detailed agenda shall be sent to each manager by e-mail or courier, which shall be accompanied by any relevant papers (notably any relevant reports or documents to be discussed at the meeting as soon as they become available), except in cases of justified emergency, in which case the agenda and relevant papers shall be sent at least one Business Day before a meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. At any Board meeting each manager shall have one vote and decisions at Board meetings shall be taken by a simple majority of the votes, save where a higher majority must apply in accordance with Luxembourg law. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented. The Board meetings shall be conducted in English. The minutes of the relevant Board meetings shall be drafted and kept in English.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (“Managers’ Circular Resolutions”) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

Observer

Shareholders shall be entitled to send observers to attend and speak at, but not vote at, any meetings of the Board. Such observers shall respect the confidentiality of the meetings of the Board.

Shareholders Reserved Matters

No action shall be taken or resolution passed by the Company and/or its managers and/or management and/or employees in respect of the matters listed below (“Shareholders Reserved Matters”) without the prior unanimous consent of all the shareholders of the Company:

Except for those matters expressly contemplated in the approved business plan, approved as a Shareholders Reserved Matter, from time to time, the following matters require the unanimous prior consent of the shareholders:

(i) decision to be taken at the unit holders meeting of the fund the units of which are directly or indirectly held by the Company (the “Fund”) in relation to:

- a. the modification of the Fund’s investment policy, as permitted under the Fund’s regulation;
- b. the modification of the Fund’s regulation;
- c. the removal of AXA REIM SGR S.p.A., or any successor thereof (the “SGR”) as management company of the Fund without cause;
- d. the removal of the SGR for cause if the SGR is not an Affiliate of Calliope Participation 2;

(ii) advice guidelines for the advisory board members of the Fund proposed by the Company in relation to any advice to be given by the advisory board of the Fund, including on:

- a. any transaction in conflict of interests;

- b. any acquisition or disposal that differs from the Annual Business Plan;
- c. the Annual Business Plan prepared by the SGR;
- (iii) any acquisition or investment by the Company;
- (iv) any financing or debt to be subscribed by the Company;
- (v) the initial and annual business plan of the Company;
- (vi) any matter/decision which might require a present or future capital injection or entry into a debt instrument with the Company, or any potential shareholder liability, excluding an Emergency Injection;
- (vii) any contract or transaction between the Company or any of its subsidiaries and the shareholders or any of their respective Affiliates and related parties;
- (viii) any change to the articles of the Company to the extent they result in affecting the rights of Calliope Participation 2 in any respect, except for any resolutions relating to the Emergency Injections;
- (ix) any contract to be entered into by the Company, except in the conduct of the ordinary business;
- (x) any disposal of asset by the Company, including the units in the Fund;
- (xi) any change in the distribution policy of the Company; and
- (xii) any expense of the Company exceeding EUR 10,000.

8.3. Representation

- (i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers.
- (ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1. (ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a "General Meeting").

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (the "Shareholders' Circular Resolutions").

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from any manager or from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Save where a higher majority must apply in accordance with Luxembourg law, shareholders' meeting decisions of the Company shall be taken by simple majority.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Shareholders' Circular Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

(xi) Shareholders' meetings of the Company shall be conducted in English. Minutes of the shareholders' meetings shall be drafted and kept in English, except for those minutes that have to be recorded in notarial form, in which case minutes shall be drafted in both English and French.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits in accordance with the principles set in this article 15. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time in accordance with the principles set in this article 15, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

15.4. Distributable profits shall as much as reasonably possible, and subject to the Agreement, if any, be allocated and distributed by the Company to its shareholders, as Distributions.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders so as to achieve the same economic result as the one provided for allocation of profits.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

17.5. Unless otherwise defined in the Articles, the following words should have the following meaning:

"Affiliate" of a person means a person that, directly or indirectly, through one or more intermediaries, Controls, or is Controlled by, or is under common Control with, the first person; provided that, in relation to EPF 19, "Affiliate" shall mean (i) EPF2 and (ii) any entity over which Apollo EPF Management II, L.P. has or is so deemed to have Control from time to time, but in each case only to the extent that such entity is majority directly or indirectly equity funded by EPF2;

"Annual Business Plan" means the annual business plan of the Fund;

"Apollo EPF II Partnership" means a Marshall Islands partnership whose registered office is at c/o Trust Company of the Marshall Islands, Trust Company Complex, Ajeltake Island, Ajeltake Road, P.O. Box 1405, Majuro, Marshall Islands MH 96960;

"Business Day" means a day which is not a Saturday, a Sunday or a public holiday in London (UK), Milan (Italy) or Luxembourg (Luxembourg);

"Calliope Participation 2" means Calliope Participation 2, a société civile incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, whose registered office is at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, filed with the Luxembourg Trade and Companies Register under number E5488;

"Control" means, in relation to an entity, where a person (or Persons Acting In Concert) has direct or indirect control (1) over more than 50% (fifty per cent) of the total voting rights conferred by all the issued shares in the capital of that entity which are ordinarily exercisable in general meetings or (2) of a majority of the board of managers/directors of that entity (in each case whether pursuant to relevant constitutional documents, contract or otherwise) or where a person a person possesses, directly or indirectly, the power to direct, or cause the direction of, the management and policies of such other person, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise and "Controlled" shall be construed accordingly;

"Distributions" means any and all amounts distributed and/or paid to the shareholders under any legal transaction and notably as a shareholder loan repayment, payment of interests due under a shareholder loan, reimbursement following a share capital decrease, distribution of dividends, distribution of reserves and/or of share premium;

"Emergency Injection" means a capital injection and/or a loan to the Company necessary, at the discretion of EPF 19, on a time constraint basis to preserve the assets of the Company, including, without limitation, any injection of capital and/or loan to cure any default or potential default under any facility agreement to which the Company is a party to or a guarantor of;

"Encumbrance" means any claim, charge, mortgage, lien, option, equitable right, power of sale, pledge, hypothecation, retention of title, right of pre-emption, right of first offer, right of first refusal or other third party right(s) or security interest of any kind or an agreement, arrangement or obligation to create any of the foregoing;

"EPF 19" means EPF Acquisition Co 19 S.à r.l., a company duly incorporated under the law of Grand Duchy of Luxembourg, whose registered office is at avenue John F. Kennedy, no. 44, L- 1855 Luxembourg, filed with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 185.522;

"EPF2" means the funds constituting the Apollo EPF II Partnership from time to time;

"Euros" or "EUR" refers to the single currency of the participating Member States in the Third Stage of European Economic and Monetary Union of the Treaty Establishing the European Community, as amended from time to time;

"Persons Acting in Concert" in relation to a shareholder, are persons which actively co-operate through the acquisition by them of shares in that shareholder or a holding company of that shareholder, pursuant to an agreement or understanding (whether formal or informal), with a view to obtaining or consolidating Control of that shareholder;

"Transfer", in the context of instruments, means any of the following: (a) sell, assign, transfer or otherwise dispose of, or grant any option over, any instruments or any interest therein; or (b) enter into any agreement in respect of the votes or any other rights attached to any instruments."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at six thousand nine hundred euro (EUR 6,900.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, in the office of the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le huitième jour de janvier,
par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,
a comparu:

EPF Acquisition Co 26 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de neuf millions neuf cent cinquante-deux mille trois cent quatre-vingt euros (EUR 9.952.380,-), dont le siège social au 44, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189.190 (l'«Associé»),

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains, aux termes d'une procuration sous seing privé, avec pouvoir de substitution, donnée le 8 janvier 2015.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de EPF Acquisition Co 22 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 44, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg en date du 15 mai 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1983 du 29 juillet 2014 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 187.239 (la «Société»).

Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de neuf millions neuf cent trente-neuf mille huit cent quatre-vingt euros (EUR 9.939.880,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de neuf millions neuf cent cinquante-deux mille trois cent quatre-vingt euros (EUR 9.952.380,-).

2 Émission de neuf millions neuf cent trente-neuf mille huit cent quatre-vingt (EUR 9.939.880) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux cent quatre-vingt millions quatre cent quatre-vingt-quatre mille six cent soixante-quinze euros (EUR 280.484.675,-) par l'associé existant et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en nature.

4 Refonte intégrale des statuts de la Société.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de neuf millions neuf cent trente-neuf mille huit cent quatre-vingt euros (EUR 9.939.880,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de neuf millions neuf cent cinquante-deux mille trois cent quatre-vingt euros (EUR 9.952.380,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre neuf millions neuf cent trente-neuf mille huit cent quatre-vingt (EUR 9.939.880) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu l'Associé, représenté comme indiqué ci-dessus.

L'Associé a déclaré souscrire neuf millions neuf cent trente-neuf mille huit cent quatre-vingt (EUR 9.939.880) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux cent quatre-vingt millions quatre cent quatre-vingt-quatre mille six cent soixante-quinze euros (EUR 280.484.675,-) et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en nature consistant dans une créance détenue sur la Société (l'«Apport»).

L'Apport représente un montant total de deux cent quatre-vingt-dix millions quatre cent vingt-quatre mille cinq cent cinquante-cinq euros (EUR 290.424.555,-).

La preuve par l'Associé de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

L'Associé a déclaré encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

L'Associé a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport»).

Les conclusions du Rapport sont les suivantes:

«Sur base du travail effectué, tel que décrit ci-dessus, nous n'avons pas d'observations quant à la valeur totale de l'apport en nature qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des neuf millions neuf cent trente-neuf mille huit cent quatre-vingt (EUR 9.939.880) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à émettre avec une prime d'émission d'un montant total de deux cent quatre-vingt millions quatre cent quatre-vingt-quatre mille six cent soixante-quinze euros (EUR 280.484.675,-).»

Le Rapport, qui après avoir été signé «ne varietur» par l'Associé, tel que ci-dessus représenté, et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes.

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les neuf millions neuf cent trente-neuf mille huit cent quatre-vingt (EUR 9.939.880) parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé refondre intégralement les statuts de la Société, qui auront dorénavant la teneur suivante:

«I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «EPF Acquisition Co 22 S.à r.l.» (la «Société»). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt, prêts, créances et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à neuf millions neuf cent cinquante-deux mille trois cent quatre-vingt euros (EUR 9.952.380,-), représenté par neuf millions neuf cent cinquante-deux mille trois cent quatre-vingt (9.952.380) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers, sous réserve des dispositions de l'article 6.5 ci-dessous.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois. Des restrictions et obligations peuvent s'appliquer à une cession, détention ou Charge grevant des parts sociales. La Société (i) ne peut pas accepter ni enregistrer toute cession de parts sociales qui ne serait pas faite en conformité avec tout pacte d'actionnaires auquel la Société peut être partie de temps à autre (le «Pacte»), et (ii) retiendra les Distributions devant être faite à l'associé ne respectant pas les restrictions et obligations de cession telles que prévues dans le Pacte.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un conseil de gérance (le «Conseil») comprenant quatre (4) gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

Trois gérants, dont au moins deux d'entre eux résidant à Luxembourg, sont nommés parmi les candidats désignés, directement ou indirectement, par EPF 19 (les «Gérants de Catégorie A»), et un gérant de catégorie B est nommé parmi les candidats désignés, directement ou indirectement, par Calliope Participation 2 (le «Gérant de Catégorie B»).

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg, à moins que le Président n'en décide autrement. Les réunions du Conseil ont lieu au moins quatre fois par an et à des intervalles ne dépassant pas trois mois.

Le président du Conseil est nommé par les gérants parmi les Gérants de Catégorie A (le «Président»). Le Président n'a pas de voix prépondérante.

(ii) Une convocation écrite devra être transmise par e-mail ou par coursier à chacun des gérants au moins six Jours Ouvrables avant la date prévue pour la réunion du Conseil, sauf en cas d'urgence justifiée, auquel cas la convocation devra être transmise au moins deux Jours Ouvrables avant.

Au moins trois Jours Ouvrables avant une réunion, un ordre du jour raisonnablement détaillé sera envoyé à chaque gérant par e-mail ou par coursier, qui doit être accompagnée de tous les documents pertinents (notamment tout rapport ou document pertinent qui seront discutés lors de la réunion dès qu'ils deviennent disponibles), sauf en cas d'urgence justifiée, auquel cas l'ordre du jour et les documents pertinents doivent être envoyés au moins un Jour Ouvrable avant la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout gérant aura une voix à chaque réunion du Conseil et les décisions à une réunion du Conseil seront valablement prises à la majorité simple des voix, sauf dans le cas où une majorité plus élevée doit être appliquée conformément au droit luxembourgeois. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés. Les réunions du Conseil se tiendront en anglais. Les procès-verbaux des réunions du Conseil seront rédigés et conservés en anglais.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des «Résolutions Circulaires des Gérants») sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

Observateur

Les associés sont habilités à envoyer des observateurs pour assister à, et prendre la parole lors, mais non pas voter à, toute réunion du Conseil. Ces observateurs doivent respecter la confidentialité des réunions du Conseil.

Sujets Réservés aux Associés

Aucune mesure ne doit être prise ou une résolution adoptée par la Société et/ou ses gérants et/ou sa direction et/ou ses employés à l'égard des sujets énumérés ci-dessous («Sujets Réservés aux Associés») sans le consentement préalable et unanime de tous les associés de la Société.

Sauf pour les sujets visés dans le plan d'affaires validé, tel qu'approuvé de temps à autre en tant que Sujets Réservés aux Associés, les questions suivantes nécessitent le consentement préalable et unanime des associés:

(i) décision à prendre lors de la réunion des porteurs de parts du fonds dont les parts sont détenues directement ou indirectement par la Société (le «Fonds») en lien avec:

- a. la modification de la politique d'investissement du Fonds, tel que permis par le règlement du Fonds;
- b. la modification du règlement du Fonds;
- c. la révocation sans cause d'AXA REIM SGR S.p.A., ou de tout successeur de celui-ci (le «SGR») comme société de gestion du Fonds;
- d. la révocation de la SGR pour un motif valable si la SGR n'est pas un Affilié de Calliope Participation 2;

(ii) des lignes directrices de conseil pour les membres du conseil consultatif du Fonds proposé par la Société par rapport à tout avis à donner par le conseil consultatif du Fonds, y compris sur:

- a. toute transaction en conflit d'intérêts;
- b. toute acquisition ou cession qui diffère du Plan d'Affaires Annuel;
- c. le Plan d'Affaires Annuel préparé par le SGR;

(iii) toute acquisition ou investissement par la Société;

(iv) tout financement ou de la dette à souscrire par la Société;

- (v) le plan d'affaires initial et annuel de la Société;
- (vi) toute question/décision qui pourrait nécessiter une injection de capital immédiate ou future ou la mise en place d'un instrument de dette avec la Société, ou de toute responsabilité d'associé potentielle, à l'exception d'une Injection d'Urgence;
- (vii) tout contrat ou transaction entre la Société ou une de ses filiales et les associés ou leurs Affiliés respectifs et des parties liées;
- (viii) toute modification des statuts de la Société dans la mesure où elles ont pour conséquence d'affecter les droits de Calliope Participation 2 à tous égards, à l'exception des résolutions relatives aux Injections d'Urgence;
- (ix) tout contrat qui doit être conclu par la Société, sauf dans la conduite de ses affaires courantes;
- (x) toute cession d'actifs par la Société, y compris les parts du Fonds;
- (xi) tout changement dans la politique de distribution de la Société; et
- (xii) toute dépense par la Société dépassant EUR 10.000.

8.3. Représentation

- (i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.
- (ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

- (i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une «Assemblée Générale»).
- (ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (les «Résolutions Ecrites des Associés»).
- (iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

- (i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.
- (ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.
- (iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.
- (iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.
- (v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.
- (vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.
- (vii) Sauf dans le cas où une majorité plus élevée doit être appliquée conformément au droit luxembourgeois, les résolutions d'associés seront prises par une majorité simple.
- (viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.
- (ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

(xi) Les assemblées d'associés de la Société seront tenues en anglais. Les procès-verbaux des assemblées d'associés seront rédigés et maintenus en anglais, à l'exception des procès-verbaux qui doivent être enregistrés sous forme notariée, auquel cas les procès-verbaux seront rédigés à la fois en anglais et en français.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

- (i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et
- (iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

- 13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.
- 13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.
- 13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.
- 13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par voie de Résolutions Ecrites des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

- 14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.
- 14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans mais qui peut être renouvelé.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

- 15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.
- 15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels conformément aux provisions de cet article 15. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.
- 15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment conformément aux provisions de cet article 15, aux conditions suivantes:
- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
 - (ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
 - (iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et
 - (iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.
- Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société.
- 15.4. Les bénéfices distribuables sont, autant qu'il est raisonnablement possible de le faire, et sous réserve du Pacte, le cas échéant, répartis et distribués par la Société à ses associés, sous forme de Distributions.

VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.
- 16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés de telle manière à atteindre un résultat économique identique à celui obtenu en vertu de l'allocation des profits.

VII. Dispositions générales

- 17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.
- 17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visio-conférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

17.5. Sauf indication contraire dans les Statuts, les termes suivants ont la signification suivante:

«Affilié» d'une personne donnée désigne toute personne qui, directement ou indirectement, par l'intermédiaire d'une ou plusieurs entités, Contrôle ou est Contrôlée par, ou est sous un Contrôle commun avec, cette première personne; à condition que, en ce qui concerne EPF 19, le terme «Affilié» désigne (i) EPF2 et (ii) toute entité sur laquelle Apollo EPF Management II, L.P. a ou est réputée avoir le Contrôle de temps à autre, mais dans chaque cas uniquement lorsque cette entité est majoritairement financée, directement ou indirectement, par des dotations en capital de EPF2;

«Apollo EPF II Partnership» désigne la société régie par les lois des îles Marshall, ayant son siège social situé à c/o Trust Company of the Marshall Islands, Trust Company Complex, Ajeltake Island, Ajeltake Road, P.O. Boîte 1405, Majuro, Iles Marshall MH 96960;

«Calliope Participation 2» signifie Calliope Participation 2, une société civile dûment constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E5488;

«Charge» désigne toute réclamation, charge, hypothèque, privilège, option, droit équitable, pouvoir de vente, gage, nantissement, réserve de propriété, droit de préemption, droit de première offre, droit de premier refus ou tout autre droit de tiers ou sûreté de toute nature ou tout autre entente, arrangement ou obligation de constituer l'un de ces droits;

«Contrôle» s'entend lorsqu'il s'applique à une entité, la situation où une personne (ou des Personnes Agissant de Concert) exerce un contrôle direct ou indirect (1) sur plus de 50% (cinquante pour cent) du total des droits de vote conférés par l'ensemble des parts sociales ou actions émises par cette entité qui sont habituellement exerçables lors des assemblées générales ou (2) sur la majorité des membres du conseil d'administration ou de gérance de cette entité (dans chaque cas conformément aux documents constitutionnels, conventions ou autre applicables) ou lorsqu'un personne détient, directement ou indirectement, le pouvoir de gérer ou de déterminer la direction de la gestion et des politiques de toute autre personne, que ce soit par voie de droits de vote, contractuelle ou autre. Le terme «Contrôlé(e)» sera interprété en ce sens.

«Distributions» désigne tout montant distribué et/ou versé aux associés en vertu d'une transaction légale et notamment au titre d'un remboursement d'un prêt d'associé, le paiement des intérêts dû au titre d'un prêt d'associé, le remboursement suite à une réduction de capital, la distribution de dividendes, la distribution de réserves et / ou d'une prime d'émission,;

«EPF 19» désigne EPF Acquisition Co 19 S.à r.l., une société dûment constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé avenue John F. Kennedy, n° 44, L-1855 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185.522;

«EPF2» désigne les fonds constituant Apollo EPF II Partnership de temps à autre;

«Euros» ou «EUR» se réfère à la monnaie unique des États membres participants à la troisième phase de l'Union économique et monétaire du traité instituant la Communauté économique européenne, tel que modifié;

«Injection d'Urgence», désigne toute injection de capital et/ou l'octroi d'un prêt à la Société nécessairement soumis (e) à une contrainte de temps, et ce à la discrétion de EPF 19, afin de préserver les actifs de la Société, y compris, sans limitation, toute injection de capital et/ou l'octroi d'un prêt afin de pallier à un défaut ou un défaut potentiel en vertu d'une convention de prêt à laquelle la Société est partie ou est garant;

«Jour Ouvrable» désigne un jour autre qu'un samedi, un dimanche ou un jour férié à Londres (Royaume-Uni), Milan (Italie) ou au Luxembourg (Luxembourg);

«Personnes agissant de concert» par rapport à un associé déterminé, désigne les personnes qui coopèrent activement grâce à l'acquisition par ces derniers de parts sociales ou d'actions de cet associé ou d'une société holding de cet associé, en vertu d'un accord ou d'une entente (formelle ou informelle), en vue d'obtenir ou de consolider le Contrôle de cet associé.

«Plan d'Affaires Annuel» désigne le plan d'affaires annuel du Fonds;

«Transfert» désigne dans le contexte d'instruments, l'un des éléments suivants: (a) la vente, la cession, le transfert ou tout autre mode d'aliénation ou l'octroi de toute option sur, tout instrument ou tout droit y afférent; ou b) la conclusion d'une convention relative aux votes ou autres droits relatifs à tout instrument.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille neuf cents euros (EUR 6.900,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 19 janvier 2015. GAC/2015/578. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 16 mars 2015.

Référence de publication: 2015041550/760.

(150047994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

JEC Immolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3841 Schifflange, Dumontshaff.

R.C.S. Luxembourg B 178.273.

L'an deux mille quinze, le treize mars

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «JEC IMMOLUX S.A.», établie et ayant son siège social à L-3313 Bergem, 76, Grand Rue, constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 19 juin 2013, publié au Mémorial C numéro 1998 du 17 août 2013, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 178.273.

La séance est ouverte à 10.45 heures sous la présidence de Madame Alexandra VILAIN, employée, demeurant professionnellement à Schifflange,

La Présidente désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Anthony THILLMANY, employé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Ajout d'une activité commerciale à l'objet social de la société et modification de l'article 4 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet la gestion de carrières sportives, la participation à des compétitions sportives, la prestation de services en management, sponsoring, etc...

En outre, la société pourra effectuer toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.»

2.- Transfert du siège social de la société de L-3313 Bergem, 76, Grand Rue à L-3841 Schifflange, Dumontshaff et modification de l'article 3 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le siège social est établi à Foetz.»

3.- Ajout d'un alinéa à l'article 7 des statuts de la société et modification de l'article 7 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou actionnaires ou non.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou en cas d'administrateur unique par la signature individuelle de cet administrateur.

Toutefois, pour toutes les opérations entrant dans le cadre des activités soumises à l'autorisation préalable du Ministère des Classes Moyennes et du Tourisme, la société devra toujours être engagée soit par la signature conjointe d'un Administrateur et de la personne au nom de laquelle ladite autorisation est délivrée, soit par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière ou de l'Administrateur unique pour autant que le signataire individuel soit détenteur de l'autorisation de commerce.»

4.- Divers.

II.- Qu'il résulte d'une liste de présence que les MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de QUATRE CENTS EUROS (EUR 400,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de QUATRE CENT MILLE EUROS (EUR 400.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée; cette liste de présence, après avoir été signée par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été signées par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée générale décide l'ajout d'une activité commerciale à l'objet social de la société et par conséquent la modification de l'article 4 des statuts de la société pour lui donner la teneur telle que reprise dans l'ordre du jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide le transfère du siège social de la société de L-3313 Bergem, 76, Grand Rue à L-3841 Schifflange, Dumontshaff et par conséquent la modification de l'article 3 des statuts de la société pour lui donner la teneur telle que reprise dans l'ordre du jour.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide l'ajout d'un alinéa à l'article 7 des statuts de la société et par conséquent la modification de l'article 7 des statuts de la société pour lui donner la teneur telle que reprise dans l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: VILAIN, THILLMANY, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16/03/2015. Relation: EAC/2015/6071. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 17/03/2015.

Référence de publication: 2015042395/90.

(150048569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2015.

Faroe Investments Derby S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 195.308.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fourth day of March.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Faroe Investments Mezzco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg and in process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg),

hereby represented by Mr. Liridon ELSHANI, employee, professionally residing in Bertrange, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on 4 March 2015.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to draw up as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

" **Art. 1. Form.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereafter the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pertaining to such an entity (the Laws), and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act), as well as by the present articles (the Articles of Association).

Art. 2. Object. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the creation, acquisition, holding and/or disposal, in any form and by any means, of participations, rights and interests in, and obligations of, any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, and the administration, management, control and/or development of those participations, rights, interests and obligations.

In addition, the Company may acquire, hold, administrate, manage, enhance and dispose of real estate (in particular land and buildings as well as rights related to real property such as leasehold and part-ownership rights) located in Luxembourg or abroad and may hold, administrate, manage and dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities the object of which is, according to their articles, (i) to acquire, hold, administrate, manage and dispose of the real estate and/or to acquire, hold, administrate, manage and dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign real estate companies.

In a general fashion, the Company may, by any means whatsoever, use its funds to establish, manage, develop and/or dispose of all of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and/or dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, to participate in the creation, acquisition, development and/or control of any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, to acquire by any means, establish, own, manage, develop and/or dispose of any portfolio of securities, real estate and intellectual property rights of whatever origin and to realise them by way of sale, transfer, assignment, exchange or otherwise.

The Company may give guarantees and/or grant security in favour of third parties to secure its obligations and/or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies and any other company, pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets and grant loans, advances and/or assistance, in any form whatsoever, to its subsidiaries, affiliated companies and third parties.

The Company may take any measure and carry out any operation, including but not limited to commercial, industrial and financial operations, which are directly or indirectly connected with, or may favour the development of, its corporate purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of "Faroe Investments Derby S.à r.l.".

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in the municipality of Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder, or in case of plurality, of an extraordinary general meeting of its shareholders.

It may be transferred within the boundaries of the municipality of Bertrange by a resolution of the sole manager or, in case of plurality, the Board of Managers of the Company.

The Company may establish other offices and/or branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of sole manager or, in case of plurality, the Board of Managers.

Art. 6. Subscribed capital. The Company's subscribed share capital is fixed at GBP 11,000 (eleven thousand pound sterling), represented by 11,000 (eleven thousand) ordinary shares having a nominal value of GBP 1.- (one pound sterling) each.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in any form whatsoever including but not limited to dividend payments or reimbursement or to allocate funds to the legal reserve.

Any contribution in cash or in kind made as capital contributions without the issuance of new shares will be booked in a "capital surplus" account (the Capital Surplus) pursuant to a resolution of the general meeting of shareholder(s). The Capital Surplus will only be available (i) for the purpose of distributions, whether by dividend, share redemption, reimbursement or otherwise, to the holder(s) of the shares which ha(s/ve) paid the Capital Surplus pro rata to its/their respective contribution(s), (ii) to be incorporated in the share capital to issue shares to the holder(s) of shares which ha(s/ve) paid the Capital Surplus pro rata to its/their respective contribution(s), (iii) to offset any net realised losses or (iv) to be allocated to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The capital may be increased or reduced at any time by a decision of the single shareholder or, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Companies Act for any amendment of these Articles of Association.

Art. 8. Shares. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence and entitles to one vote at the general meetings of shareholders, as the case may be.

As far as the Company is concerned, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

In case of a single shareholder, the transfer of the Company's shares inter vivos to third parties must be authorised by the sole manager or the Board of Managers, as the case may be.

In case of plurality of shareholders, the transfer of the Company's shares inter vivos to third parties must be authorised by (i) the sole manager or, as the case may be, the Board of Managers and (ii) the general meeting of shareholders by an unanimous vote of all the shareholders of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders of the Company.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or, as the case may be, of one of the shareholders, does not put the Company into liquidation.

Art. 10. Board of Managers. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed, revoked and replaced by a decision of the single shareholder, or as the case may be, of the general meeting of the shareholders owning more than half of the share capital, which will determine their number and the period of their mandate.

The single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the sole manager or, in case of plurality, any member of the Board of Managers.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 10 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles of Association to the single shareholder, or, as the case may be, the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 11. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager.

Art. 12. Delegation of Powers. The sole shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders or the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers, may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The sole shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders or the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. Every board meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg or such other place in Luxembourg as the Board of Managers may from time to time determine.

Written notices of any meeting of the Board of Managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting beforehand. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their votes by telephone confirmed in writing. The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the Board of Managers.

The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Notwithstanding the foregoing, resolutions of the Board of Managers may also be passed in writing which resolutions will be proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such resolutions shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager, with a majority signed in Luxembourg. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 14. Responsibilities. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 15. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter assumes all powers conferred by Laws to the general meeting of shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or e-mail as his proxy another person who need not be a shareholder.

Resolutions whose purpose is to amend the Articles of Association of the Company may only be adopted by a majority of shareholders representing at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the general meeting of shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers or, as the case may be, the sole manager to the shareholders.

Art. 16. Financial Year. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 17. Adoption of annual accounts. At the end of each financial year, with reference to thirty-first December, the Company's accounts are closed and are drawn up by the manager, or in case of plurality of managers, by the Board of Managers, in accordance with the Laws, who prepares, among others, an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The annual accounts are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Art. 18. Appropriation of Profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the annual net profits of the Company is allocated to a statutory reserve required by law. Such allocation will cease to be required as soon as and as long as such reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's subscribed share capital.

Subject to the following, the single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions set by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the sole manager or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholder(s). The sole manager or, as the case may be, the Board of Managers determines the amount and the date of payment of any such advance payment.

Art. 19. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as set out in these Articles of Association, unless otherwise provided by Laws.

At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the single shareholder, or as the case may be, the general meeting of shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Laws, and in particular the Companies Act, for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association."

Subscription and Payment

All the 11,000 (eleven thousand) shares have been subscribed and fully paid-up via contribution in cash by Faroe Investments Mezzco S.à r.l., prequalified, so that the sum of GBP 11,000.- (eleven thousand pound sterling) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2015.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

The amount of GBP 11,000 (eleven thousand pound sterling) corresponds to the amount of EUR 15,118.20 (fifteen thousand one hundred eighteen euro and twenty cent) according to the exchange rate published by the European Central Bank on March 3rd, 2015.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. The number of managers is set at three.
2. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr. Patrick Steinhäuser, legal counsel, born on 21 April 1975, in Baden-Baden, Germany, whose professional address is at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Philippe Detournay, company director, born on 9 April 1966 in Hal, Belgium, whose professional address is at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Philippe Jusseau, accountant, born on 16 September 1979 in Strasbourg, France, whose professional address is at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office is established at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quatre mars.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Faroe Investments Mezzco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg,

ici représentée par M. Liridon ELSHANI, employé, demeurant professionnellement à Bertrange en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 4 mars 2015.

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

« **Art. 1^{er}. Forme.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (ci-après, la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg y relatives (les Lois), et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) ainsi que les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Objet. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la constitution, l'acquisition, la détention et/ou la cession, sous quelque forme que ce soit et selon tous les moyens, de participations, droits et intérêts et obligations, dans toute société et entreprise luxembourgeoise et étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, droits, intérêts et obligations.

De plus, la Société peut acquérir, détenir, administrer, gérer, mettre en valeur et transférer des biens immobiliers (en particulier des terrains et bâtiments, de même que des droits liés à la propriété immobilière tels que les baux et les démembrements du droit de propriété) situés à Luxembourg ou à l'étranger et peut détenir, administrer, gérer et transférer des intérêts et des participations dans des entités luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet est, selon leurs statuts, (i) d'acquérir, détenir, administrer, gérer et transférer des biens immobiliers et/ou (ii) d'acquérir, détenir, administrer, gérer et transférer des intérêts et participations dans des entités immobilières luxembourgeoises ou étrangères.

De manière générale, la Société peut utiliser ses fonds par tous les moyens pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, pour acquérir, investir dans et/ou vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, pour participer à la création, l'acquisition, le développement et/ou le contrôle de toute forme de sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères, pour acquérir par tout moyen, établir, détenir, gérer, développer et/ou vendre tout portefeuille de valeurs mobilières, biens immobiliers et de brevets de n'importe quelle origine, et pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement.

La Société peut également consentir des garanties et/ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et/ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société, nantir, céder, grever de charges ou créer des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs et accorder des prêts, avances et/ou assistance, sous n'importe quelle forme, à ses filiales, sociétés affiliées et tierces parties.

La Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant mais n'étant pas limité à des opérations commerciales, industrielles et financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La société est dénommée «Faroe Investments Derby S.à r.l.»

Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi dans la commune de Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'associé unique, ou en cas de pluralité, de l'assemblée générale des associés de la Société.

Il peut être transféré dans la commune de Bertrange par une décision du gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance de la Société.

La Société peut établir d'autres bureaux et/ou succursales à la fois dans le Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger par une décision du gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 6. Capital Social Souscrit. Le capital social de la Société est fixé à la somme de GBP 11.000 (onze mille livres sterling), représenté par 11.000 (onze mille) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de GBP 1,- (une livre sterling) chacune.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel sera transféré toute prime d'émission payée sur toute part sociale en plus de sa valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société peut racheter à son/ses associé(s), pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes à/aux (l') associé(s), de quelque manière que ce soit, incluant mais n'étant pas limité à des paiements de dividendes ou remboursement ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Tout apport en numéraire ou en nature opéré en tant qu'apport en capital sans émission de nouvelles parts sociales sera inscrit à un compte de contribution au capital non rémunéré par des titres («Contribution au Capital») suivant une résolution de l'assemblée générale de(s) (l') associé(s). La Contribution au Capital sera uniquement disponible (i) pour des distributions, soit sous forme de dividendes, soit sous forme de rachat de parts sociales, remboursement ou autrement, au(x) détenteur(s) des parts sociales qui a/ont payé la Contribution au Capital au prorata de sa contribution / leurs contributions respectives, (ii) pour être incorporé au capital social afin d'émettre des parts sociales au(x) détenteur(s) des parts sociales qui a/ont payé la Contribution au Capital au prorata de sa contribution / leurs contributions respectives, (iii) pour compenser toutes pertes nettes réalisées ou (iv) pour être alloué à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Réduction de Capital. Le capital social pourra à tout moment être augmenté ou réduit suivant une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par ces Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices de la Société et donne droit à une voix dans les assemblées générales d'associés, le cas échéant.

A l'égard de la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

En cas d'associé unique, le transfert de parts sociales entre vifs à des tiers doit être autorisé par le gérant unique ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance.

En cas de pluralité d'associés, le transfert de parts sociales entre vifs à des tiers doit être autorisé par (i) le gérant unique ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance et (ii) l'assemblée des associés par une décision unanime de tous les associés de la Société. Cette autorisation n'est pas requise en cas de transfert de parts sociales à des associés de la Société.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, ou le cas échéant d'un des associés, n'entraînent pas la mise en liquidation de la Société.

Art. 10. Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance (le Conseil de Gérance). Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associé(s). Le ou les gérant(s) sont nommés, révoqués et remplacés par une décision de l'associé unique, ou le cas échéant de l'assemblée générale des associés, adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social, qui détermine leur nombre et la durée de leur mandat.

L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant unique, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des membres du Conseil de Gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 10.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'associé unique, ou le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 11. Représentation de la Société. En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un gérant quelconque.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Toute réunion du Conseil de Gérance se tient au Grand-Duché de Luxembourg ou à tout autre endroit à Luxembourg que le Conseil de Gérance peut de temps à autres déterminer.

Des notifications écrites de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de Gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour auparavant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également émettre leur vote par téléphone, moyennant une confirmation écrite. Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des membres du conseil est présente ou représentée au conseil de gérance.

Les décisions du Conseil de Gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, des décisions du Conseil de Gérance peuvent également être prises par écrit, lesquelles décisions seront régulières et valables comme si elles avaient été adoptées à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles décisions résulteront d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de Gérance sans exception, avec une majorité signée à Luxembourg. La date de telles résolutions circulaires sera la date de la dernière signature.

Art. 14. Responsabilités. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 15. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, l'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un associé peut agir à toute assemblée des associés en nommant par écrit, par fax ou par e-mail en qualité de mandataire une autre personne qui n'a pas besoin d'être associé.

Les résolutions dont l'objet est de modifier les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel est envoyé par le Conseil de Gérance ou, le cas échéant, le gérant unique aux associés. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte des résolutions proposées.

Art. 16. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et dressés, suivant le cas, par le gérant unique ou le Conseil de Gérance, conformément aux Lois, qui, entre autres, dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Les comptes annuels sont soumis à l'approbation de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Art. 18. Affectation des Bénéfices. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net annuel, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

Sous conditions de ce qui suit, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il peut/Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer comme dividende à l'associé/aux associés.

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut/peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes à ou aux associé(s). Le gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance déterminera/ont le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Art. 19. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles prévues par les Statuts, sauf dispositions contraires des Lois.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui fixera/ont ses/leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions des Lois et en particulier la Loi de 1915.»

Souscription et libération

L'ensemble des 11.000 (onze mille) parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées par apport en numéraire par Faroe Investments Mezzco S.à r.l., précitée, de sorte que la somme de GBP 11.000 (onze mille livres sterling) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2015.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

La somme de GBP 11.000 (onze mille livres sterling) correspond à la somme de EUR 15.116,20 (quinze mille cent seize euros et vingt cents) conformément au taux de change publié par la Banque Centrale Européenne en date du 3 mars 2015.

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé pré qualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à trois.
2. Sont nommés membres du conseil de gérance, pour une durée indéterminée:
 - M. Patrick Steinhäuser, juriste, né à Baden-Baden, Allemagne, le 21 avril 1975 dont l'adresse professionnelle est au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg;
 - M. Philippe Detournay, directeur de société, né à Hal, Belgique, le 9 avril 1966 dont l'adresse professionnelle est au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg; et
 - M. Philippe Jusseau, comptable, né à Strasbourg, France, le 16 septembre 1979 dont l'adresse professionnelle est au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.
3. Le siège social de la Société est établi au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 6 mars 2015. 2LAC/2015/4950. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Paul Molling.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2015.

Référence de publication: 2015041563/413.

(150047365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2015.

LYV International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 132, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 102.890.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 12 mars 2015, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société LYV International S.A. (B 102.890), avec siège social à L-1521 Luxembourg, 132, rue Adolphe Fischer, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ juge, et liquidateur Maître Béatrice GHIOCA, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 2 avril 2015 au greffe du tribunal de commerce à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2015.

Maître Béatrice GHIOCA

Le liquidateur / Avocat

Référence de publication: 2015041128/21.

(150046207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

Ivy Luxco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000.000,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 149.204.

—
Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 11 mars 2015

1. Monsieur Brendon BARNES a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.
2. Monsieur Robert KUKULKA, administrateur de sociétés, née au Connecticut (Etats-Unis d'Amérique), le 4 septembre 1959, demeurant professionnellement à 211 Corniche street, 3600, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, a été nommée comme gérant de classe A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 12/03/2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Ivy Luxco II Sàrl

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015041050/17.

(150046790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

Highland VIIC - PRI (1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 121.102,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 146.563.

—
In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Highland VIIC - PRI (1) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 146.563 (the Company). The Company was incorporated on May 14th, 2009, pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1278 dated July 2nd, 2009. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, prenamed, dated March 7th, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1598 dated June 20th, 2014.

There appeared:

Highland Capital Partners VII-C Limited Partnership, a limited partnership organised under the laws of the State of Delaware, having its registered office at One Broadway, 16th Floor, Cambridge, Massachusetts 02142, USA, registered with the Registrar of Companies of the State of Delaware under number 050884130-4052607 (the Sole Shareholder),

here represented by Maître Tulay SONMEZ, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Which power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, was attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all of the twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, the nineteen thousand five hundred and fifty-four (19,554) class A shares, the two thousand six hundred and ninety-six (2,696) class A1 shares, the eight thousand five hundred and forty-five (8,545) class A2 shares, the sixteen thousand two hundred and seventy-two (16,272) class A3 shares, the one (1) class A4 share, the one (1) class A5 share, the fifteen thousand five hundred and ninety-three (15,593) class B shares, the nine thousand seven hundred and sixty-three (9,763) class B1 shares, the five thousand seven hundred and twenty-five (5,725) class C shares, the nine thousand and ninety-five (9,095) class D shares, the five thousand eight hundred and seventy-six (5,876) class E shares, the four thousand four hundred and four (4,404) class E1 shares, the eight thousand and seventeen (8,017) class G shares, the six thousand eight hundred and thirty-seven (6,837) class H shares, the six hundred and seven (607) class H1 shares, the two thousand four hundred and twenty-five (2,425) class H2 shares, the one thousand seven hundred and thirteen (1,713) class I shares and the five hundred and seventy-three (573) class I1 shares, all in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, subscribed and fully paid-up, representing the entirety of the share capital of the Company.

II. The agenda of the Meeting is as follows:

1. waiver of convening notices;

2. decrease of the subscribed share capital of the Company by an amount of nine thousand and ninety-five euro (EUR 9,095), in order to bring the said share capital from its current amount of one hundred thirty thousand one hundred and ninety-seven euro (EUR 130,197), represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, nineteen thousand five hundred and fifty-four (19,554) class A shares, two thousand six hundred and ninety-six (2,696) class A1 shares, eight thousand five hundred and forty-five (8,545) class A2 shares, sixteen thousand two hundred and seventy-two (16,272) class A3 shares, one (1) class A4 share, one (1) class A5 share, fifteen thousand five hundred and ninety-three (15,593) class B shares, nine thousand seven hundred and sixty-three (9,763) class B1 shares, five thousand seven hundred and twenty-five (5,725) class C shares, nine thousand and ninety-five (9,095) class D shares, five thousand eight hundred and seventy-six (5,876) class E shares, four thousand four hundred and four (4,404) class E1 shares, eight thousand and seventeen (8,017) class G shares, six thousand eight hundred and thirty-seven (6,837) class H shares, six hundred and seven (607) class H1 shares, two thousand four hundred and twenty-five (2,425) class H2 shares, one thousand seven hundred and thirteen (1,713) class I shares and five hundred and seventy-three (573) class I1 shares, all in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, to an amount of one hundred twenty-one thousand one hundred and two euro (EUR121,102), by way of the redemption and cancellation of nine thousand and ninety-five (9,095) class D shares, being the entirety of the class D shares of the Company;

3. amendment to article 5.1. of the Articles in order to reflect the redemption and cancellation of the class D shares, as proposed above;

4. amendment to article 16.2. of the Articles;

5. amendment to the shareholder's register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, to any lawyer or employee of Stibbe Avocats in Luxembourg and to any partner or employee of Capita Fiduciary Group, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the cancellation of the class D shares in the shareholder's register of the Company; and

6. miscellaneous.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to decrease the subscribed share capital of the Company by an amount of nine thousand and ninety-five euro (EUR 9,095),

in order to bring the said share capital from its current amount of one hundred thirty thousand one hundred and ninety-seven euro (EUR 130,197), represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, nineteen thousand five hundred and fifty-four (19,554) class A shares, two thousand six hundred and ninety-six (2,696) class A1 shares, eight thousand five hundred and forty-five (8,545) class A2 shares, sixteen thousand two hundred and seventy-two (16,272) class A3 shares, one (1) class A4 share, one (1) class A5 share, fifteen thousand five hundred and ninety-three (15,593) class B shares, nine thousand seven hundred and sixty-three (9,763) class B1 shares, five thousand seven hundred and twenty-five (5,725) class C shares, nine thousand and ninety-five (9,095) class D shares, five thousand eight hundred and seventy-six (5,876) class E shares, four thousand four hundred and four (4,404) class E1 shares, eight thousand and seventeen (8,017) class G shares, six thousand eight hundred and thirty-seven (6,837) class H shares, six hundred and seven (607) class H1 shares, two thousand four hundred and twenty-five (2,425) class H2 shares, one thousand seven hundred and thirteen (1,713) class I shares and five hundred and seventy-three (573) class I1 shares, all in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each,

to an amount of one hundred twenty-one thousand one hundred and two euro (EUR121,102),

by way of the redemption and cancellation of nine thousand and ninety-five (9,095) class D shares (including, as the case may be, any share premium attached to the said class D shares), being the entirety of the class D shares of the Company, and reimbursement to the Sole Shareholder.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the Meeting resolves to amend Article 5.1. of the Articles which shall be reworded as follows:

“ **5.1.** The Company's corporate capital is set at one hundred twenty-one thousand one hundred and two euro (EUR121,102) represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Ordinary Shares, and individually, an Ordinary Share), nineteen thousand five hundred and fifty-four (19,554) class A shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class A

Shares, and individually, a Class A Share), two thousand six hundred and ninety-six (2,696) class A1 shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class A1 Shares, and individually, a Class A1 Share), eight thousand five hundred and forty-five (8,545) class A2 shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class A2 Shares, and individually, a Class A2 Share), sixteen thousand two hundred and seventy-two (16,272) class A3 shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class A3 Shares, and individually, a Class A3 Share), one (1) class A4 share in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) (the Class A4 Share), one (1) class A5 share in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) (the Class A5 Share), fifteen thousand five hundred and ninety-three (15,593) class B shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class B Shares, and individually, a Class B Share), nine thousand seven hundred and sixty-three (9,763) class B1 shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class B1 Shares, and individually, a Class B1 Share), five thousand seven hundred and twenty-five (5,725) class C shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class C Shares, and individually, a Class C Share), five thousand eight hundred and seventy-six (5,876) class E shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class E Shares, and individually, a Class E Share), four thousand four hundred and four (4,404) class E1 shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class E1 Shares, and individually, a Class E1 Share), eight thousand and seventeen (8,017) class G shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class G Shares, and individually, a Class G Share), six thousand eight hundred and thirty-seven (6,837) class H shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class H Shares, and individually, a Class H Share), six hundred and seven (607) class H1 shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class H1 Shares, and individually, a Class H1 Share), two thousand four hundred and twenty-five (2,425) class H2 shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class H2 Shares, and individually, a Class H2 Share), one thousand seven hundred and thirteen (1,713) class I shares (the Class I Shares and individually, a Class I Share) and five hundred and seventy-three (573) class I1 shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class I1 Shares, and individually, a Class I1 Share, and together with the Ordinary Shares, the Class A Shares, the Class A1 Shares, the Class A2 Shares, the Class A3 Shares, the Class A4 Share, the Class A5 Share, the Class B Shares, the Class B1 Shares, the Class C Shares, the Class E Shares, the Class E1 Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class H1 Shares, the Class H2 Shares, and the Class I Shares, the Shares, and individually and irrespectively to the class of shares it belongs, a Share).

The Company may also create and issue additional classes of shares to be designated distinctively as a class that will track the performance and returns of the underlying assets that they will track. The Ordinary Shares, the Class A Shares, the Class A1 Shares, the Class A2 Shares, the Class A3 Shares, the Class A4 Share, the Class A5 Share, the Class B Shares, the Class B1 Shares, the Class C Shares, the Class E Shares, the Class E1 Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class H1 Shares, the Class H2 Shares, the Class I Shares and the Class I1 Shares constitute separate classes of shares in the Company, but rank *pari passu* in all respects save as hereinafter specifically provided.

The Class A Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class A shares of its fully owned subsidiary, Highland VIIC - PRI (2) S.à r.l., a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 146.564 (the Subsidiary).

The Class A1 Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class A1 shares of the Subsidiary.

The Class A2 Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class A2 shares of the Subsidiary.

The Class A3 Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class A3 shares of the Subsidiary.

The Class A4 Share tracks the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class A4 share of the Subsidiary.

The Class A5 Share tracks the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class A5 share of the Subsidiary.

The Class B Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class B shares of the Subsidiary.

The Class B1 Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class B1 shares of the Subsidiary.

The Class C Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class C shares of the Subsidiary.

The Class E Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class E shares of the Subsidiary.

The Class E1 Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class E1 shares of the Subsidiary.

The Class G Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class G shares of the Subsidiary.

The Class H Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class H shares of the Subsidiary.

The Class H1 Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class H1 shares of the Subsidiary.

The Class H2 Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class H2 shares of the Subsidiary.

The Class I Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class I shares of the Subsidiary.

The Class I1 Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class I1 shares of the Subsidiary.”

Fourth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Meeting further resolves to amend Article 16.2. of the Articles which shall be reworded as follows:

“ **16.2.** After the allocation of any profits to the statutory reserve account and subject to any mandatory provisions of the law, all further profits shall be distributed and paid as follows:

(a) the holders of the shares of each class, pro rata to the capital invested by each of them in respect of their shares (nominal value and, as the case may be, share premium), shall be entitled to a dividend equal to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the assets acquired with the proceeds of the subscription for the shares of such class, minus (ii) any costs directly related to such investment, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;

(b) for the avoidance of any doubt:

- the holders of the Class A Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class A Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the class A shares of the Subsidiary (the Class A Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class A Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;

- the holders of the Class A1 Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class A1 Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the class A1 shares of the Subsidiary (the Class A1 Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class A1 Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;

- the holders of the Class A2 Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class A2 Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the class A2 shares of the

- the holders of the Class H1 Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class H1 Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the class H1 shares of the Subsidiary (the Class H1 Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class H1 Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;

- the holders of the Class H2 Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class H2 Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the class H2 shares of the Subsidiary (the Class H2 Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class H2 Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;

- the holders of the Class I Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class I Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the class I shares of the Subsidiary (the Class I Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class I Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers; and

- the holders of the Class I1 Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class I1 Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the class I1 shares of the Subsidiary (the Class I1 Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class I1 Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;

(c) the general meeting of the shareholders has discretionary power to dispose of the remainder (if any) of the profits which are not derived by the Company from a specific investment which performance and returns are tracked by a particular class of shares. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward. In case of declaration of payment by the general meeting of the shareholders of all or part of the remainder of the profits as dividends, such dividends will be paid to the holders of Ordinary Shares on a pro rata basis to the number of Ordinary Shares held by them.”

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, any lawyer or employee of *Stibbe Avocats* in Luxembourg and any partner or employee of *Capita Fiduciary Group*, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the cancellation of the class D shares in the shareholder's register of the Company.

There being no further business, the Meeting is closed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand six hundred euro (EUR 1,600).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de *Highland VIIC - PRI (1) S.à.r.l.*, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.563 (la Société). La Société a été constituée le 14 mai 2009 suivant un acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1278 du 2 juillet 2009. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois en date du 7

mars 2014 suivant un acte de Maître Henri HELLINCKX, préqualifié, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1598 du 20 juin 2014.

A comparu:

Highland Capital Partners VII-C Limited Partnership, une société en commandite (limited partnership) organisée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au One Broadway, 16th Floor, Cambridge, Massachusetts 02142, USA, immatriculée au Registre des Sociétés de l'Etat du Delaware sous le numéro 050884130-4052607 (l'Associé Unique),

ici représentée par Maître Tulay SONMEZ, Avocat à la Cour, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires, les dix-neuf mille cinq cent cinquante-quatre (19.554) parts sociales de classe A, les deux mille six cent quatre-vingt-seize (2.696) parts sociales de classe A1, les huit mille cinq cent quarante-cinq (8.545) parts sociales de classe A2, les seize mille deux cent soixante-douze (16.272) parts sociales de classe A3, la (1) part sociale de classe A4, la (1) part sociale de classe A5, les quinze mille cinq cent quatre-vingt-treize (15.593) parts sociales de classe B, les neuf mille sept cent soixante-trois (9.763) parts sociales de classe B1, les cinq mille sept cent vingt-cinq (5.725) parts sociales de classe C, les neuf mille quatre-vingt-quinze (9.095) parts sociales de classe D, les cinq mille huit cent soixante-seize (5.876) parts sociales de classe E, les quatre mille quatre cent quatre (4.404) parts sociales de classe E1, les huit mille dix-sept (8.017) parts sociales de classe G, les six mille huit cent trente-sept (6.837) parts sociales de classe H, les six cent sept (607) nouvelles parts sociales de Classe H1, les deux mille quatre cent vingt-cinq (2.425) parts sociales de Classe H2, les mille sept cent treize (1.713) parts sociales de classe I et les cinq cent soixante-treize (573) parts sociales de classe I1, toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, souscrites et entièrement libérées, représentant l'intégralité du capital social de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. réduction du capital social de la Société d'un montant de neuf mille quatre-vingt-quinze euros (EUR 9.095) afin de le porter de son montant actuel de cent trente mille cent quatre-vingt dix-sept euro (EUR 130.197) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires, dix-neuf mille cinq cent cinquante-quatre (19.554) parts sociales de classe A parts sociales de classe A, deux mille six cent quatre-vingt-seize (2.696) parts sociales de classe A1, huit mille cinq cent quarante-cinq (8.545) parts sociales de classe A2, seize mille deux cent soixante-douze (16.272) parts sociales de classe A3, une (1) part sociale de classe A4, une (1) part sociale de classe A5, quinze mille cinq cent quatre-vingt-treize (15.593) parts sociales de classe B, neuf mille sept cent soixante-trois (9.763) parts sociales de classe B1, cinq mille sept cent vingt-cinq (5.725) parts sociales de classe C, neuf mille quatre-vingt-quinze (9.095) parts sociales de classe D, cinq mille huit cent soixante-seize (5.876) parts sociales de classe E, quatre mille quatre cent quatre (4.404) parts sociales de classe E1, huit mille dix-sept (8.017) parts sociales de classe G, six mille huit cent trente-sept (6.837) parts sociales de classe H, six cent sept (607) parts sociales de classe H1, deux mille quatre cent vingt-cinq (2.425) parts sociales de classe H2, mille sept cent treize (1.713) parts sociales de classe I et cinq cent soixante-treize (573) parts sociales de classe I1, toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, à cent vingt-et-un mille cent deux euro (EUR 121.102) par le rachat et l'annulation de neuf mille quatre-vingt-quinze (9.095) parts sociales de classe D, représentant l'intégralité des parts sociales de classe D de la Société;

3. modification de l'article 5.1. des Statuts afin de refléter le rachat et l'annulation des parts sociales de classe D, telles que mentionnés ci-dessus;

4. modification de l'article 16.2. des Statuts;

5. modification du registre des associés de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Stibbe Avocats à Luxembourg et à tout associé ou employé de Capita Fiduciary Group, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'annulation de classe D dans le registre des associés de la Société; et

6. divers.

Ces faits exposés, la partie comparante, agissant par le biais de son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de neuf mille quatre-vingt-quinze euros (EUR 9.095),

afin de le porter de son montant actuel de cent trente mille cent quatre-vingt dix-sept euro (EUR 130.197) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires, dix-neuf mille cinq cent cinquante-quatre (19.554) parts sociales de classe A parts sociales de classe A, deux mille six cent quatre-vingt-seize (2.696) parts sociales de classe A1, huit mille cinq cent quarante-cinq (8.545) parts sociales de classe A2, seize mille deux cent soixante-douze (16.272) parts sociales de classe A3, une (1) part sociale de classe A4, une (1) part sociale de classe A5, quinze mille cinq cent quatre-vingt-treize (15.593) parts sociales de classe B, neuf mille sept cent soixante-trois (9.763) parts sociales de classe B1, cinq mille sept cent vingt-cinq (5.725) parts sociales de classe C, neuf mille quatre-vingt-quinze (9.095) parts sociales de classe D, cinq mille huit cent soixante-seize (5.876) parts sociales de classe E, quatre mille quatre cent quatre (4.404) parts sociales de classe E1, huit mille dix-sept (8.017) parts sociales de classe G, six mille huit cent trente-sept (6.837) parts sociales de classe H, six cent sept (607) parts sociales de classe H1, deux mille quatre cent vingt-cinq (2.425) parts sociales de classe H2, mille sept cent treize (1.713) parts sociales de classe I et cinq cent soixante-treize (573) parts sociales de classe I1, toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune,

à cent vingt-et-un mille cent deux euro (EUR 121.102),

par le rachat et l'annulation de neuf mille quatre-vingt-quinze (9.095) parts sociales de classe D (y inclut, le cas échéant, toute prime d'émission attachée aux-dites parts sociales de classe D), représentant l'intégralité des parts sociales de classe D de la Société, et remboursement à l'Associé Unique.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1. des Statuts, qui aura désormais le libellé suivant:

“ **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à cent vingt-et-un mille cent deux euro (EUR 121.102), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales Ordinaires et individuellement, une Part Sociale Ordinaire), dix-neuf mille cinq cent cinquante-quatre (19.554) parts sociales de classe A parts sociales de classe A sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe A, et individuellement, une Part Sociale de Classe A), deux mille six cent quatre-vingt-seize (2.696) parts sociales de classe A1 sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe A1, et individuellement, une Part Sociale de Classe A1), huit mille cinq cent quarante-cinq (8.545) parts sociales de classe A2 sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe A2, et individuellement, une Part Sociale de Classe A2), seize mille deux cent soixante-douze (16.272) parts sociales de classe A3 sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe A3, et individuellement, une Part Sociale de Classe A3), une (1) part sociale de classe A4 sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) (la Part Sociale de Classe A4), une (1) part sociale de classe A5 sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) (la Part Sociale de Classe A5), quinze mille cinq cent quatre-vingt-treize (15.593) parts sociales de classe B sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe B, et individuellement, une Part Sociale de Classe B), neuf mille sept cent soixante-trois (9.763) parts sociales de classe B1 sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe B1, et individuellement, une Part Sociale de Classe B1), cinq mille sept cent vingt-cinq (5.725) parts sociales de classe C sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe C, et individuellement, une Part Sociale de Classe C), cinq mille huit cent soixante-seize (5.876) parts sociales de classe E sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe E, et individuellement, une Part Sociale de Classe E), quatre mille quatre cent quatre (4.404) parts sociales de classe E1 sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe E1, et individuellement, une Part Sociale de Classe E1), huit mille dix-sept (8.017) parts sociales de classe G sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe G, et individuellement, une Part Sociale de Classe G), six mille huit cent trente-sept (6.837) parts sociales de classe H sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe H, et individuellement, une Part Sociale de Classe H), six cent sept (607) parts sociales de classe H1 sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe H1, et individuellement, une Part Sociale de Classe H1), deux mille quatre cent vingt-cinq (2.425) parts sociales de classe H2 sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe H2, et individuellement, une Part Sociale de Classe H2), mille sept cent treize (1.713) parts sociales de classe I sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe I, et individuellement, une Part Sociale de Classe I) et cinq cent soixante-treize (573) parts sociales de classe I1 sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe I1, et individuellement, une Part Sociale de Classe I1, et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe A1, les Parts Sociales de Classe A2, les Parts Sociales de Classe A3, la Part Sociale de Classe A4, la Part Sociale de Classe A5, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe B1, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe E1, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe H1, les Parts Sociales de Classe H2 et les Parts Sociales de Classe I, les Parts Sociales, et individuellement et indépendamment de la classe de parts sociales à laquelle elle appartient, une Part Sociale).

La Société peut également créer et émettre des autres classes de parts sociales qu'il faudra désigner différemment comme une classe qui tracera la performance et le rendement des actifs sous-jacents qu'elles suivront. Les Parts Sociales

Ordinaires, les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe A1, les Parts Sociales de Classe A2, les Parts Sociales de Classe A3, la Part Sociale de Classe A4, la Part Sociale de Classe A5, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe B1, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe E1, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe H1, les Parts Sociales de Classe H2, les Parts Sociales de Classe I et les Parts Sociales de Classe I1 forment des classes séparées de parts sociales dans la Société, mais ont les mêmes droits et obligations à tous égards sauf disposition particulière ci-après.

Les Parts Sociales de Classe A tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe A de sa filiale détenue entièrement, Highland VIIC - PRI (2) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 146.564 (la Filiale).

Les Parts Sociales de Classe A1 tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe A1 de la Filiale.

Les Parts Sociales de Classe A2 tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe A2 de la Filiale.

Les Parts Sociales de Classe A3 tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe A3 de la Filiale.

La Part Sociale de Classe A4 trace la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans la part sociale de classe A4 de la Filiale.

La Part Sociale de Classe A5 trace la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans la part sociale de classe A5 de la Filiale.

Les Parts Sociales de Classe B tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe B de la Filiale.

Les Parts Sociales de Classe B1 tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe B1 de la Filiale.

Les Parts Sociales de Classe C tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe C de la Filiale.

Les Parts Sociales de Classe E tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe E de la Filiale.

Les Parts Sociales de Classe E1 tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe E1 de la Filiale.

Les Parts Sociales de Classe G tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe G de la Filiale.

Les Parts Sociales de Classe H tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe H de la Filiale.

Les Parts Sociales de Classe H1 tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe H1 de la Filiale.

Les Parts Sociales de Classe H2 tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe H2 de la Filiale.

Les Parts Sociales de Classe I tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe I de la Filiale.

Les Parts Sociales de Classe I1 tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe I1 de la Filiale.“

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 16.2. des Statuts, qui aura désormais le libellé suivant:

“ **16.2.** Après l'affectation de tous bénéfices au compte de réserve statutaire et sous réserve de toutes dispositions obligatoires légales, tous les autres bénéfices seront distribués et payés comme suit:

(a) Les détenteurs des parts sociales de chaque classe, au prorata du capital investi par chacun d'entre eux pour leurs parts sociales (valeur nominale et, selon le cas, prime d'émission), auront droit à un dividende égal à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les actifs acquis avec les produits de la souscription aux parts sociales de cette classe, moins (ii) tous frais directement liés à cet investissement, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

(b) En tout état de cause:

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe A au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe A pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les parts sociales de classe A de la Filiale (le Revenu Net d'Investissement de Classe A), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe A, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe A1 au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe A1 pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les parts sociales de classe A1 de la Filiale (le Revenu Net d'Investissement de Classe A1), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe A1, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe A2 au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe A2 pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les parts sociales de classe A2 de la Filiale (le Revenu Net d'Investissement de Classe A2), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe A2, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe A3 au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe A3 pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les parts sociales de classe A3 de la Filiale (le Revenu Net d'Investissement de Classe A3), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe A3, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

- le détenteur de la Part Sociale de Classe A4 au moment de cette distribution, aura droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans la part sociale de classe A4 de la Filiale (le Revenu Net d'Investissement de Classe A4), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe A4, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

- le détenteur de la Part Sociale de Classe A5 au moment de cette distribution, aura droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans la part sociale de classe A5 de la Filiale (le Revenu Net d'Investissement de Classe A5), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe A5, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe B au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe B pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les parts sociales de classe B de la Filiale (le Revenu Net d'Investissement de Classe B), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe B, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe B1 au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe B1 pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les parts

sociales de classe B1 de la Filiale (le Revenu Net d'Investissement de Classe B1), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe B1, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe C au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe C pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les parts sociales de classe C de la Filiale (le Revenu Net d'Investissement de Classe C), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe C, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe E au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe E pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les parts sociales de classe E de la Filiale (le Revenu Net d'Investissement de Classe E), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe E, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe E1 au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe E1 pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les parts sociales de classe E1 de la Filiale (le Revenu Net d'Investissement de Classe E1), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe E1, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe G au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe G pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les parts sociales de classe G de la Filiale (le Revenu Net d'Investissement de Classe G), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe G, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe H au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe H pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les parts sociales de classe H de la Filiale (le Revenu Net d'Investissement de Classe H), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe H, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe H1 au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe H1 pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les parts sociales de classe H1 de la Filiale (le Revenu Net d'Investissement de Classe H1), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe H1, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe H2 au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe H2 pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les parts sociales de classe H2 de la Filiale (le Revenu Net d'Investissement de Classe H2), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe H2, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe I au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe I pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les parts sociales de classe I de la Filiale (le Revenu Net d'Investissement de Classe I), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe I, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance; et

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe I1 au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe I1 pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les parts sociales de classe I1 de la Filiale (le Revenu Net d'Investissement de Classe I1), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe I1, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

(c) L'assemblée générale des associés a le pouvoir discrétionnaire de disposer du surplus (le cas échéant) des bénéfices qui ne sont pas dérivés par la Société d'un investissement spécifique dont la performance et le rendement sont tracés par une classe de parts sociales spécifique. Elle peut en particulier affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, le transférer à la réserve ou le reporter. En cas de déclaration de paiement par l'assemblée générale des associés de la

totalité ou d'une partie du surplus des bénéfices sous forme de dividendes, ces dividendes seront versés aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires sur une base proportionnelle au nombre de Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Stibbe Avocats à Luxembourg et à tout associé ou employé de Capita Fiduciary Group, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'annulation des parts sociales de classe D dans le registre des associés de la Société.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la société en raison du présent acte sont estimés à environ mille six cents euros (EUR 1.600).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent acte faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire a signé, ensemble avec le notaire, le présent acte original.

Signé: T. Sonmez et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 8 janvier 2015. Relation: 2LAC/2015/592. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 13 mars 2015.

Référence de publication: 2015041026/645.

(150046865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

Eagle Invest SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 45.167.

—
EXTRAIT

IL RESULTE D'UNE DECISION PRISE LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 12 MARS 2015

QUE SONT REELUS AUX POSTES D'ADMINISTRATEUR, LEURS MANDATS SE TERMINANT LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE STATUANT SUR L'EXERCICE 2020

- MADAME MARIE-PAUL VAN WAELEM, née le 05.01.1950 à Uccie (B), demeurant au 11A Boulevard Joseph II, L - 1840 Luxembourg

- MADAME MARIE JOSEPH RENDERS, née le 17.10.1948 à Halle (B), demeurant au 11A Boulevard Joseph II, L - 1840 Luxembourg

- FIDIGA S.A.

inscrite au Registre du Commerce et des sociétés sous le numéro B 23 598, avec siège social 30 Boulevard Grande Duchesse Charlotte L - 1330 Luxembourg et dont le représentant légal est Madame Marie Joseph Renders, demeurant au 11A Boulevard Joseph II, L - 1840 Luxembourg

QU'EST ELU AU POSTE DE COMMISSAIRE AUX COMPTES, EN REMPLACEMENT DE S.R.E., SON MANDAT SE TERMINANT LORS DE L'ANNEE 2021

- FIRELUX S.A.

Inscrite au Registre de Commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 84 589 avec siège social au 45 Avenue J.F. Kennedy L - 9053 Ettelbrück

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2015040937/26.

(150047014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.